

Centenaire de la création des archives du Sénégal

Histoire du service des archives du Sénégal

d'après Jacques Charpy, chef de service des archives de l'A.O.F. entre 1951 et 1958 : "les archivistes de l'A.O.F. face à leur temps". *Outres-Mers*, T. 98, n° 368-369 (2010).

- octobre 1911 : arrivée à Dakar de Claude Faure, archiviste-paléographe suite à la demande du gouverneur général de l'A.O. F, Martial Merlin, de l'affectation d'un archiviste.

- 1912-1913 : missions d'inspection des archives en Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey de M. Thévenin, administrateur chargé du service des publications officielles du gouvernement général de l'A.O.F.

A la suite de quoi, Faure et Thévenin mettent au point l'organisation des archives de l'A.O.F avec un cadre de classement et des méthodes basées sur l'archivistique française*. Faure quitte définitivement Dakar en 1920.

- **1^{er} juillet 1913** : le gouverneur général William Ponty signe **l'arrêté créant des dépôts d'archives au gouvernement général et dans les colonies** du groupe.

- en 1936, l'arrivée de André Villard (ENC 1935), permet d'installer l'année suivante le service des archives et bibliothèques dans le même bâtiment que l'Institut français d'Afrique noire. Villard fait en 1938 une tournée au Dahomey, Niger, Togo et Côte d'Ivoire et forme des archivistes à l'école d'administration William Ponty.

Lui aussi veut faire adopter le modèle français : "La conception départementale des archives qui laisse chaque préfet maître de ses archives pourvu qu'il soit en rapport avec le directeur général des archives est applicable en AOF".

- en 1942, le service est annexé à l'Institut français d'Afrique noire. De 1945 à 1948, il est géré par Marguerite Verdat (ENC 1926), bibliothécaire. Elle inspecte les archives du Sénégal, Soudan, Guinée, Côte d'Ivoire, Niger et Dahomey pour faire verser les archives des postes. Défendant la notion de fonds d'archives, elle entre en conflit avec le directeur de l'Institut français d'Afrique noire, Théodore Monod, contre la vision documentaire de ce dernier.

- 1951, Carlo Laroche (ENC 1931), responsable des archives du ministère de la France d'Outre-Mer publie dans la Revue historique l'article : "*les archives d'outre-mer et l'histoire coloniale française*".

- 1951 : arrivée à Dakar de Jacques Charpy (ENC 1951). Il a pour mission de séparer le service des archives de l'IFAN.

Il se lance dans une grande tournée.

- **9 juillet 1953**: texte créant le service des archives du gouvernement général rattaché au secrétariat général du gouvernement général et portant règlement général des archives de l'AOF.

- 13 août 1953: texte précisant les conditions de versement des publications officielles dans les dépôts d'archives.

- **15 mai 1954: ouverture au public du nouveau bâtiment des archives.** C'est toujours le même.

- **1958** : les archives de l'AOF rejoignent celles de l'AOF.

Le responsable des archives est Jean-François Maurel (ENC 1953), puis en 1976 Saliou M'Baye (ENC 1974).

* Voici le récit que fait de ce travail Georges Hardy, inspecteur de l'Instruction publique, dans "*les éléments de l'histoire coloniale*" paru en 1921.

" Ce n'est pas une mince besogne que celle d'archiviste dans une capitale coloniale et toutes sortes d'épreuves y attendent le bon paléographe qui avait rêvé de mener, dans un paisible dépôt provincial ou dans un casier des Archives nationales, la plus méthodique des existences; Il arrive souvent qu'il n'y ait pas de maison pour loger ses liasses. On va lui bâtir quelque chose; il dresse des plans conçus selon les formules les plus modernes, mais les fonds qu'on lui réserve passent à des dépenses plus urgentes. On le relègue en attendant dans quelque coin inoccupé, dans une dépendance d'autres services; il insère une petite table et deux chaises entre deux rayons; il emprunte de l'encre au service de l'Enseignement, du papier à la direction des Finances, de la ficelle au chef de cabinet. C'est une espèce de moine mendiant que les autres ordres ne prennent guère au sérieux.

Si dépourvu qu'il soit, il se met au travail. On ne sait pas en général ce qu'une tête de chartiste contient d'obstination. Personne, Dieu merci! ne le surveille; la nomination d'un archiviste s'imposait; c'est fait, l'honneur est sauf et l'heureux titulaire peut bien écrire des romans exotiques si ça lui chante. Mais le plus curieux est qu'il n'y songe guère. Le voilà qu'il classe, ficèle et numérote, accumule des fiches admirables et lutte farouchement contre les ennemis que l'École des Chartes n'avait pas prévus, l'humidité tropicale qui vous transforme un dossier en éponge, les termites qui en font des confettis. Bien mieux, son ambition se développe. Il voudrait obtenir des services administratifs l'abandon de leurs archives anciennes et un versement périodique; il voudrait surtout faire rentrer au chef-lieu les richesses qui dorment dans les postes de l'intérieur et qui peu à peu passent du sommeil au néant. Il rêve de récolement gigantesque. Il sollicite des missions dans les régions les plus reculées de la colonie. Il projette une organisation d'ensemble dont il sera le centre et qui permettra de mettre à l'abri l'essence même de l'histoire du pays. En un mot, il devient gênant. On le lui fait bien voir. Les plus polis lui cèdent quelques vieux annuaires et des collections dépareillées du Bulletin officiel. D'autres se retranchent derrière les nécessités de la politique indigène ou le secret diplomatique et ne cèdent rien du tout. Personne avant lui ne pensait à s'occuper d'archives. Chacun, dès qu'il paraît, se prend d'une ardente passion pour ce trésor convoité, déclare ne pouvoir s'en passer. Et les sources, après son passage, continuent de se tarir; elles disparaissent dans le sable des négligences et des ignorances".

Événements programmés

Dakar, 1er - 3 juillet 2013

Colloque international pour le centenaire de la création des archives du Sénégal :

« Archives : Mémoire, Bonne gouvernance et Citoyenneté »

Organisation :

Direction des archives du Sénégal

Immeuble administratif. Avenue Léopold Sédar Senghor, BP 4051, Dakar, Sénégal

Courriel général : pmarchi@primature.sn

Directrice : Mme Fatoumata Cissé Diarra

fcisse64@yahoo.fr

Correspondant en charge du dossier :

Mme Ndéye Marème Diallo

mamyadiallo@gmail.com